



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 25 FEVRIER 2023

Affaire n° 29-20230225

Fourniture de produits d'entretien courants, de produits spécifiques et de petits matériels divers

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 février 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 17 février 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 45
- représentés : 3
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq février à neuf heures cinquante-sept, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Albert Gastrin par Catherine Turpin, Serge Técher par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Sylvie Leichnig

Était absent :

Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 29-20230225

Fourniture de produits d'entretien courants, de produits spécifiques et de petits matériels divers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1er décembre 2022,

Vu le rapport n° 29-20230225 présenté au Conseil Municipal du 25 février 2023,

Considérant qu'un appel d'offres a été lancé le 26 août 2022 pour l'acquisition de produits d'entretien courants, de produits d'entretien spécifiques et de matériels d'hygiène et d'entretien nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Considérant que la consultation a été divisée en trois lots comprenant :
Lot 1 : Produits d'entretien courants
Lot 2 : Produits d'entretiens spécifiques
Lot 3 : Matériels d'entretien

Considérant que la consultation a été publiée au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne, et localement dans le Quotidien, eu égard au montant de l'opération,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bon de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 25 février 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 la passation des accords-cadres avec les candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

| N°de Lot | Désignation du Lot | Attributaire | Maximum HT en Euros |
|----------|------------------------------|---|---------------------|
| 1 | Produits d'entretien courant | ATOM SAS 18, rue Marie Caze – La convenance 97438 SAINTE MARIE | 165 000,00 € |
| 2 | Produits spécifiques | 4NGT SUD EST CHIMIE REUNION SARL 1 BIS RUE STEVENSON – ZI N°1 – BP20161 – 97824 LE PORT CEDEX | 60 000,00 € |
| 3 | Petits matériels divers | 4NGT SUD EST CHIMIE REUNION SARL 1 BIS RUE STEVENSON – ZI N°1 – BP20161 – 97824 LE PORT CEDEX | 165 000,00 € |

Article 2 l'imputation de la charge correspondante au chapitre 011, comptes 60631 (produits entretien) et 60632 (petits matériels),

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,